

ANNEXE UNIQUE

CHARTRE D'ETHIQUE ET CONDITIONS DEONTOLOGIQUE DES MEMBRES DU CLUB TIC TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

EXPOSÉ

Le Club TIC est un groupe de réflexion et de travail constitué avec des entreprises appartenant au secteur d'activités de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le Club TIC consiste en mettre en avant la filière TIC et à proposer aux entreprises landaises des manifestations autour des TIC

PRINCIPES ESSENTIELS

Chacun des membres du Club TIC s'oblige à respecter et à faire respecter aux autres membres les valeurs et principes généraux suivants :

- Ethique, respect et loyauté (Responsabilité, confiance, sérieux, clarté, ...)
- Qualité d'écoute (partage, échange, ...)
- Qualité de travail (méthode, pertinence, efficacité, ...)
- Confidentialité et bienveillance (légalité, ...)
- Indépendance et impartialité

APPLICATION CONCRETE

En application de ces principes, les membres du Club TIC s'engagent :

1. à exercer une activité principale, pleine, entière et déclaré dans le secteur de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
2. à avoir le siège social ou au moins un établissement immatriculé dans les Landes
3. à produire des travaux de qualité :
 - ✓ dans le respect des lois en vigueur :
 - Exploitations de licences
 - Propriété intellectuelles
 - Cession des droits
 - Lois techniques spécifiques (images, e-commerces, ...)
 - Règles commerciales
 - ✓ dans le respect des clients :
 - Accueil client
 - Process de travail : Devis, Bon de commande, Factures
 - Contrat de prestation,
 - Formation client
 - Suivi client (SAV, ...)